



## DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

---

### EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 19 septembre 2023

**CP20230919\_21**  
**id. 2506**

*Le 19 septembre 2023 à 14h30, les membres de la commission permanente, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.*

*Nombre de membres de la commission permanente : 19*  
*Quorum : 10*

*Sont présents :*

*M. ALBUGUES, Mme BOURDONCLE, M. BERTELLI, M. BELLOC, M. BEQ, M. BÉSIERS, M. CROS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIÈGE, Mme NÈGRE, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIÈRES, M. WEILL.*

*Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.*

### DÉLIBÉRATION

#### **PLAN DÉPARTEMENTAL D' ACTIONS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE ANNÉE 2023- COMPLÉMENTS**

---

Le Département participe annuellement au plan départemental d'actions de sécurité routière en mettant en œuvre ses propres actions ou en soutenant d'autres initiatives, en particulier celles de certaines associations.

La commission permanente, lors de la session du 11 juillet 2023, a approuvé les actions mises en œuvre par le Département en matière de sécurité routière pour l'année 2023.

Néanmoins, une deuxième session de l'action "1 permis pour tous" est programmée fin 2023. Ainsi, il est proposé d'augmenter, à enveloppe globale constante, la participation du Département à cette opération pour la porter à 3 000 €.

Aujourd'hui, pour prendre en compte cet ajout, et en complément, il appartient donc à la commission permanente de se prononcer sur les modifications de 2 enveloppes intervenues suite à la délibération initiale du 11 juillet 2023.

Le programme s'établira tel que défini ci-après :

## **I-PROGRAMME LOCAL DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2023 : MODIFICATIONS ET COMPLÉMENTS**

### **Enjeu « sécurité des déplacements domicile-collèges » :**

Il s'agit d'une action menée en partenariat avec la prévention routière, visant à faire prendre conscience aux nouveaux collégiens du danger relatif aux déplacements domicile-collège, avec la nouvelle participation du Département à hauteur de 1 500 €, permettant de financer la location des autobus nécessaires à cette sensibilisation.

### **Opération « 1 permis pour tous » :**

L'objectif de cette action était de proposer une journée de sensibilisation à la politique de sécurité routière en direction des jeunes à partir de 15 ans.

À l'issue de la journée, le coût de la formation du permis de conduire sera offert aux candidats ayant obtenu les meilleurs résultats au questionnaire clôturant la journée.

Cette action est portée par l'association « Montauban Services » et cible un public particulièrement exposé au risque routier.

Une deuxième session est programmée durant le second semestre 2023.

Par conséquent, le montant global de l'aide au bénéfice de l'association « Montauban Services » permettant de participer aux deux sessions « 1 permis pour tous » s'élèvera à 3 000 €.

**II - SYNTHÈSE DU PROGRAMME (conformément aux décisions prises par la commission permanente du 11 juillet 2023 et aux propositions issues de la présente réunion)**

Actions	Montant
- Enjeu « sécurité des déplacements domicile-collège »	1 500 €
- Enjeu « deux roues motorisés »	2 500 €
- Enjeu prévention routière – opération « 1 permis pour tous » (2 sessions)	3 000 €
- Enjeu « alcool, drogue, comportements délictueux	3 000 €
TOTAL	10 000 €

Les dépenses correspondantes seront prélevées comme suit :

Programme P002 Opération P002O004 Enveloppe P002E03 Natana :

- 6135/221/011 pour l'enjeu « sécurité des « déplacements domicile-collèges »
- 6568/18/65 pour les enjeux « prévention routière - opération 1 permis pour tous »

**DÉCISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération de la commission permanente du 11 juillet 2023 relative au plan départemental de sécurité routière 2023,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées, dans le cadre du plan d'actions de sécurité routière 2023, la modification de la participation du Département sur 2 actions, telles que détaillées comme suit :
  - enjeu « sécurité des déplacements domicile-collège », la participation départementale est fixée à 1 500 € (au lieu de 2 500 €, cf délibération de la commission permanente du 11 juillet 2023),
  - attribution d'une dotation départementale de 3 000 € à verser à l'association « Montauban Services » au titre de l'enjeu « prévention routière » dans le cadre de l'opération « 1 permis pour tous ». (soit 2 sessions au total et au lieu de 2 000 €, cf délibération de la commission permanente du 11 juillet 2023)
- Prend acte que la participation totale du Département au titre du plan départemental d'actions de sécurité routière 2023 est maintenue à un montant total de 10 000 € et que les 2 actions suivantes sont inchangées, étant précisé que ces dernières ont déjà fait l'objet d'une approbation précédente, conformément à la délibération de la commission permanente du 11 juillet 2023 :
  - acquisitions de lots à hauteur de 2 500 € au titre de l'enjeu « deux roues motorisés »,
  - attribution d'une dotation départementale de 3 000 € à verser à l'association « rentrez en vie » (REV) au titre de l'enjeu « alcool, drogues, comportements délictueux.

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 27/09/2023 Reçu en préfecture le 27/09/2023 Publié le 27/09/23 ID : 082-228200010-20230919-2680-DE-1-1
---

Le Président,

Michel WEILL